
ANNEXE NO 1

COMPTES 2016

REPONSES DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL COMMUNAL AUX QUESTIONS DE LA COFIN :

QUESTIONS GENERALES :

Néant

1. ADMINISTRATION GENERALE

10. AUTORITES

100. Conseil communal

100.3001. TRAITEMENTS

- Prière de nous fournir le détail de ce compte.

Réponse de la Présidente du Conseil communal :

Le dépassement est de 6'990.-. Il est dû, comme cela est indiqué dans les commentaires, au changement de législature et de pratique : le président du CC 2015-2016 a été payé en fin d'année législative et la nouvelle présidente a reçu la moitié de la somme due à fin décembre ; ce compte contient aussi les indemnités versées aux présidents de la COFIN et de la COGEST.

Les pièces comptables ont été fournies par la bourse communale.

Remarque de la COFIN :

La COFIN est satisfaite de la réponse.

100.3111. ACHATS MOBILIER, MACH., MATERIEL

- Concernant l'acquisition des tablettes, il a été demandé une participation de CHF 70.- aux conseillers communaux ce qui correspond à un jeton de présence. Pour quelle raison cette rétrocession ne se trouve-t-elle pas dans les revenus ?

Réponse de la Présidente du Conseil communal :

La retenue a été effectuée fin décembre. Elle pourrait se voir en vérifiant les montants des jetons de présence versés, où vous constateriez que celle-ci a été faite. **Cette liste est bien sûr à votre disposition.** Cependant, elle n'est pas portée en revenu au compte 100.3111 car il ne s'agit pas d'un revenu à proprement parler lié à l'achat de mobilier et de machines, c'est une diminution de la dépense. Il n'était donc pas judicieux de l'indiquer sous cette forme.

Les pièces comptables ont été fournies par la bourse communale.

Remarque de la COFIN :

La COFIN est satisfaite de la réponse.

100.3170. FRAIS MANIFESTATIONS, REPAS

- Prière de nous fournir le détail de ce compte.

Réponse de la Présidente du Conseil communal :

Le compte 100.3170 tient compte des dépenses effectives des diverses commissions et du Bureau du Conseil communal (y compris sortie du Bureau du Conseil)

Le détail des factures est à votre entière disposition auprès de M. Turrian, je vous laisse nous dire si vous souhaitez que nous vous les présentions.

Les pièces comptables ont été fournies par la bourse communale.

Remarque de la COFIN :

La COFIN est satisfaite de la réponse.

Prilly, le 6 juin 2017

Au nom de la commission des finances

La Présidente
Sylvie Krattinger

La Rapportrice
Elia Pochon